



La lettre

des élus communistes et apparentés
de Vénissieux - N° 65 - décembre 2021

180 m²

C'est la surface
de la fresque
réalisée par
l'artiste OSRU
sur la façade
de Bizarre !



ÉDITO

LA VIOLENCE DES RICHES

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de prendre du recul sur la mise en œuvre concrète de nos politiques publiques et d'apprécier la situation globale. C'est un véritable défi de le rendre lisible pour nos concitoyens et nos conseils de quartier. Qu'ils puissent s'en emparer, dans la multitude des dossiers : déplacements, ZFE, éclairage, sécurité, propreté, etc.

La situation financière de notre commune est claire, elle est solide, notre endettement se réduit chaque année, nous augmentons notre capacité d'investissement, sans mettre en cause aucun service aux habitants. Mais la pression exercée par les pertes de recettes fiscales s'accroît, avec l'impact de la suppression de la taxe d'habitation et surtout la nette baisse de la taxe foncière des entreprises. Cette aide s'ajoute au CICE et à la « flat tax » pour maximiser les profits des entreprises, sans contrepartie sur l'emploi.

Le célèbre spéculateur Warren Buffet disait « la guerre de classes existe et c'est la mienne, celle des riches, qui est en train de la gagner ». Oui, la vérité du contexte c'est la guerre de classes qui oppose les grandes fortunes à tous ceux qui travaillent ou qui veulent vivre de leur travail, tous ces premiers de corvées qu'on applaudit quand on a besoin d'eux avant de les jeter comme des malpropres quand l'ère du quoi qu'il en coûte est terminée.

Organisez-vous, unissez-vous, défendez-vous, intervenez, agissez. Ne laissez pas la violence des riches faire la loi en France !

Pierre-Alain MILLET - Adjoint au Maire

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Solidité et sens des responsabilités, voilà ce que les Vénissiens sont en droit de demander au budget de leur ville. La pandémie n'est pas derrière nous, et les crises économiques, sociales sont déjà là. Entre 2019 et 2021, le nombre de foyers au RSA a augmenté de 21% à Vénissieux et 26% pour l'ensemble de la Métropole !

Nos marges de manœuvre nous permettent de répondre à l'imprévu. Sans elles, nous n'aurions pas pu réagir avec la même efficacité, face à l'émergence de la Covid-19. Des masques, des aides alimentaires, un plan de soutien aux associations, au monde économique, culturel, des subventions exceptionnelles au CCAS, les campagnes de vaccination : on peut estimer l'enveloppe financière allouée à cette crise sanitaire, à 4 millions d'euros pour la ville de Vénissieux.

Pour 2022, beaucoup d'inconnues sont devant nous. Quelles réponses pour endiguer le rebond de la pandémie quand l'hôpital est à bout de souffle, et que le système de santé continue d'être vendu au privé ? Quelles seront les conséquences sociales et économiques, dans les villes populaires ? Nous savons que les personnes isolées et les familles les plus fragiles, seront encore frappées brutalement et qu'il faut anticiper une précarité qui ne cesse de gagner du terrain.

Après les élections 2022, quelles seront les relations entre le gouvernement et les collectivités locales ? L'Etat veut-il continuer à cogner sur les collectivités, après le passage en force sur le temps de travail et la loi de transformation de la fonction publique, la baisse des dotations, la contractualisation des dépenses de fonctionnement ? L'Etat va-t-il enfin ouvrir les yeux sur l'efficacité de nos politiques de proximité, sur l'indispensable présence de nos agents sur le terrain ? Va-t-il nous accompagner et nous donner plus d'autonomie ? Pas de réponse.

Pas de réponse non plus sur les injustices fiscales, qui consistent à épargner les plus riches de l'effort national, et faire payer la crise aux plus modestes !

Notre budget 2022 sera en mesure de répondre aux défis : créer de nouveaux services pour les Vénissiens tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et accroître nos capacités d'investissement. C'est la garantie pour les Vénissiens, de disposer d'installations et de structures modernes et renouvelées avec l'extension du groupe scolaire Jules Guesde, la prochaine maison de l'enfance Max Barel, la création d'un équipement polyvalent Pyramide, la démolition-reconstruction de la piscine Delaune, un nouveau terrain extérieur de futsal, etc.

Notre majorité a toujours fait le choix de services publics forts, proches du terrain et du quotidien des Vénissiens. La crise sanitaire en a montré la qualité, l'utilité, l'efficacité et l'exemplarité. Le budget 2022 prolonge nos choix politiques et les pérennise.

Michèle PICARD - Maire

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

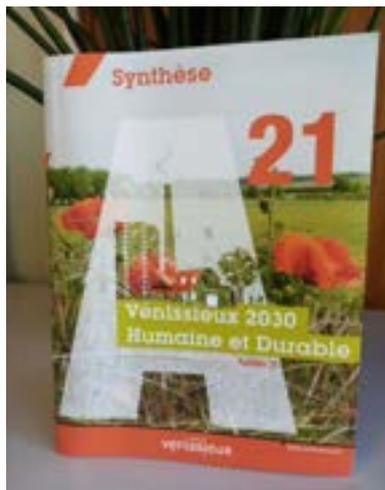
Le rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable est l'occasion de discuter des démarches engagées par la Ville et d'évaluer les résultats que nous obtenons.

Nos actions locales doivent être réellement utiles, avec un impact vérifié sur nos émissions carbonnées et, pas simplement de la communication pour se donner l'impression d'être utile.

Ce rapport cherche à être le plus complet possible concernant nos actions pour le climat, la biodiversité, la préservation des ressources, la qualité de vie, la cohésion sociale, le développement de modes de production et de consommation responsables. Certains indicateurs illustrent nos résultats en matière de développement durable, un succès reconnu par la labellisation Citergie. Nos émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et de l'éclairage public ont été divisés par deux en 10 ans, faisant beaucoup mieux que les objectifs nationaux. C'est la même chose pour le réseau de chaleur avec une baisse de 56%. Et la part d'énergies renouvelables dans nos consommations est passée de 6% à 40% en 10 ans. Il faut dire que les investissements que nous y consacrons ont été multipliés par 5 en dix ans. Notons aussi l'augmentation du nombre de véhicules propres dans notre parc municipal de voitures.

Ce rapport montre également qu'il reste du chemin à parcourir, notamment sur la prévention et la gestion des déchets ménagers. C'est un véritable défi qui est devant nous, certes sur une compétence métropolitaine, mais qui relève de démarches citoyennes que nous voulons porter fortement. Nous avons ces dernières années plus de déchets par habitant, moins de collecte sélective, et encore moins de collecte valorisée. Il faut, à l'évidence, changer de méthode, et sans doute de niveau d'engagement des collectivités.

Nous souhaitons plein succès au nouveau Conseil Citoyen du Développement Humain Durable de Vénissieux, constitué de 18 délégués de quartier motivés et beaucoup d'autres représentants des mondes économique, éducatif et associatif. Je suis à l'écoute de leurs propositions pour faire de ce conseil un outil de participation citoyenne utile et reconnu.



Pierre-Alain MILLET - Adjoint au Maire

» Le GIEC a publié le 9 août dernier un rapport qui fait un constat alarmant : le climat est en train de changer partout dans le monde avec des conséquences extrêmes et irréversibles pour la planète. La responsabilité de l'activité humaine est indéniable.

La dernière «COP» des gouvernements n'a rien fait, comme les précédentes, à part les performances médiatiques de grands dirigeants, et la noria de leurs avions et voitures.

Que peut-on faire ? C'est un défi mondial immense, qui demande de véritables bouleversements, notamment dans les grands pays qui produisent leur électricité avec des énergies fossiles. En Europe, l'Allemagne et la Pologne.

Chacun est amené à réfléchir et à montrer sa volonté pour freiner cette catastrophe humaine possible.

En s'appuyant sur de nouvelles politiques de développement fondées sur la revalorisation du travail et la préservation de l'environnement qui associent enjeux sociaux et environnementaux, Vénissieux a mis en place de nombreuses actions visant à améliorer son impact sur l'environnement et le bien-être de ses habitants.

L'expérimentation du tri des déchets sur le marché des Minguettes, le développement des énergies renouvelables, l'expérimentation du «territoire zéro non recours», les actions en faveur de la biodiversité dans une ville verte, ou la contribution à la concertation préalable sur le T10 sont des exemples d'actions menées sur le territoire.

Agir à Vénissieux, c'est réussir à lier les trois dimensions du développement durable ; économique, environnementale et sociale. C'est ce que l'on a voulu faire en 2017 en ajoutant à notre agenda 21, «Vénissieux 2030, humaine et durable», deux qualificatifs «solidaire et citoyenne».

Car les inégalités sont partout dans les questions de consommation, de santé, de déplacement. Nous devons faire une large place à l'économie sociale et solidaire pour permettre à tous d'être acteurs dans des démarches solidaires, citoyennes et durables.

Vénissieux veut s'inscrire dans une politique de développement qui corresponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le conseil citoyen mis en place il y a quelques jours sera l'outil de la participation citoyenne à cette ambition.

Christelle CHARREL - Conseillère municipale

TEMPS DE TRAVAIL.

La loi « de transformation de la fonction publique territoriale » impose le principe d'une durée annuelle du travail des fonctionnaires de 1607 heures, au plus tard en janvier 2021. Elle annule ainsi tous les accords plus favorables au temps de travail légal qui avaient été négociés dans les collectivités au fil des ans, notamment lors de la mise en place des 35h.

Depuis presque 2 ans, le gouvernement salue dans les médias le travail des fonctionnaires territoriaux, en première ligne pour affronter une crise sanitaire d'une ampleur inédite. Mais il choisit de les «remercier» en les faisant passer pour des privilégiés et en s'attaquant à leurs droits.

Pour rappel, les agents de la fonction publique ont des contraintes de travail, la nuit ou le week-end deux fois supérieures aux autres salariés. Ils sont par ailleurs moins bien rémunérés, le salaire moyen des fonctionnaires territoriaux (gelé depuis plus de dix ans) est inférieur de 400 € nets par mois par rapport à celui des salariés du secteur privé. Cette loi attaque le service public de proximité, sans lequel la crise profonde que traverse notre pays serait moins bien amortie. Elle représente une régression pour les agents, le statut et la libre administration des collectivités.

En 1998, alors que le chômage battait déjà des records, le passage aux 35 heures avait ouvert une période inédite de croissance, de créations d'emplois et de relance du dialogue social.

Nous pensons aussi que la réduction du temps de travail doit servir à combattre les inégalités dans les entreprises. Les sujets ne manquent pas. D'un côté, des temps partiels subis (en grande majorité des femmes), des salariés précaires, en intérim ou en contrat court et des millions de salariés ne travaillant pas du tout. De l'autre, des salariés de plus en plus souvent surchargés de travail, effectuant des travaux pénibles, ne pouvant pas partir en retraite, effectuant des heures supplémentaires non rémunérées.

Nous avons donc besoin de lancer des actions concertées dans chaque branche professionnelle pour obtenir des baisses d'amplitude horaire, et le passage à temps complet à 32 heures



Engager la réduction du temps de travail pour aller vers les 32 heures est un combat que se donne le Parti communiste dans son projet pour la France ; l'émancipation humaine.

Sophia BRIKH - *Conseillère municipale*

SANTÉ PUBLIQUE

Les communes ont joué un rôle de premier plan dans la gestion de la crise sanitaire. La mise en place d'un dispositif de vaccination contre la COVID-19 témoigne de cet effort. La Ville a déployé ses ressources humaines, financières et logistiques, permettant d'adapter le dispositif pour aller vers les publics. Je tiens à saluer le partenariat avec la communauté professionnelle territoriale de santé, l'Etablissement Français du Sang et l'Agence Régionale de Santé. Le succès des dispositifs qui en résulte illustre notre capacité d'adaptation et notre résilience.



Si cette situation de crise met en lumière le rôle central de l'action locale, elle constitue une preuve supplémentaire de la dégradation alarmante de notre système de santé, d'accès aux soins et particulièrement de l'hôpital public. La COVID-19 a joué le rôle d'accélérateur d'un processus que les gouvernements successifs n'ont cessé d'aggraver depuis des décennies.

Le Conseil scientifique alerte sur la fragilisation du système de santé face à une nouvelle vague du virus et face à l'épuisement des soignants, la dégradation de leurs conditions de travail et leur départ en série. Faute de personnel, c'est la fermeture de 20% des lits dans les grands hôpitaux publics. Ce constat confirme une tendance déjà bien établie : depuis 2013, ce sont 27 000 lits fermés. Les impératifs financiers ont conduit à économiser plus de 8 milliards d'euros en 10 ans au détriment des effectifs, de la qualité et de la sécurité de soins. En 2019, avant la pandémie, la crise des hôpitaux avait déjà pris une ampleur rendant impossible l'accueil et la prise en charge qualitative des patients.

Si l'augmentation de la rémunération des soignants permise par le Ségur de la santé est une bonne nouvelle, ces mesures sont loin d'être suffisantes. La crise de l'hôpital public est plus profonde. Il est urgent d'apporter des réponses de long terme avant que l'ensemble du système ne s'écroule. L'hôpital public ne survivra pas en répondant à des logiques de rationalisation et de rentabilité. Il s'agit, au contraire, de déployer les moyens nécessaires pour améliorer le quotidien des soignants, pour que les patients soient accueillis, accompagnés et soignés dans des conditions dignes.

L'hôpital demeure aujourd'hui encore le seul lieu d'accueil et de soins ouvert 24h sur 24 et 365 jours dans l'année. Il constitue, pour celles et ceux vivant dans des déserts médicaux, pour les plus précaires, les personnes isolées, les plus éloignées des soins, une porte d'entrée vers l'accès à leur droit fondamental à la santé.

Yolande PEYTAVIN - *Adjointe au Maire*

CONCERTATION SUR LA ZFE

Pour réduire la mortalité liée à la pollution de l'air, il faut agir dans une politique globale de santé publique. La dernière étude de Santé Publique France sur l'impact sanitaire de la pollution de l'air précise cet enjeu de santé publique en le situant dans la mortalité globale. La mortalité liée aux pollutions de l'air représente 7% de la mortalité en France. C'est significatif, mais loin des enjeux des cancers (29%) et maladies cardio-vasculaires (25%). La pollution de l'air se situe au même niveau que les morts violentes et suicides. Les inégalités sociales d'espérance de vie sont beaucoup plus fortes (13 ans entre les 5% les plus riches et les 5% les plus pauvres) que celles liées à la qualité de l'air.

Il reste que beaucoup d'habitants de l'agglomération, notamment proche des axes routiers, font face à des niveaux de pollutions dépassant les seuils de l'OMS. Ce qui justifie des politiques publiques visant à respecter partout les seuils de l'OMS.

Si les mobilités sont une des sources de pollution de l'air, le pic de pollution en mars 2020 à Lyon, en plein confinement pendant une quasi-disparition du trafic automobile, indique qu'il existe d'autres sources de pollutions. Mais les études confirment que le trafic automobile est responsable de 63% des émissions d'oxydes d'azote et de 30% des émissions de poussières. C'est donc un axe important des politiques publiques visant la qualité de l'air.

La ZFE est utile si elle incite au développement des alternatives sans devenir un outil punitif socialement inégal. Le choix de la Métropole de faire plus que la loi et d'interdire les Crit'Air 2 peut avoir un impact injuste. Des véhicules lourds, chers et polluants comme les SUV hybrides pourraient être autorisés alors que le retraité ouvrier qui fait durer un vieux véhicule diesel roulant peu se verrait interdit de circuler. Cela interroge la définition des niveaux «Crit'Air» ainsi que les mesures d'accompagnement de la ZFE, pour tenir compte des usages mais aussi des critères sociaux.

Le cœur de la réponse est dans le développement des transports en commun sous toutes leurs formes (RER, métro, trams, bus, transport à la demande). La ZFE a besoin d'un nouveau plan de mobilité associé à de nouveaux financements. Ce qui frappe dans l'actuel PDU est l'absence d'ambition pour un report de la voiture vers les transports en commun. La métropole du Grand Lyon reste sous-dotée en infrastructure. Nous avons deux fois moins de stations et de kilomètres de métro que Barcelone, de taille comparable !



ECHOS

➤ Déjà étonné de retrouver sur les bancs du conseil municipal une partie de nos opposants macroniste qui avaient disparu depuis un certain temps, quelle ne fut pas notre surprise d'entendre, cerise sur le gâteau (je devrais plutôt dire « BOULE SUR LE SAPIN »), M. Girard nous féliciter sur la qualité de précision du dernier rapport de la soirée dit «pour information ». Une fin d'année en apothéose !!

Le financement est un défi. La nouvelle majorité a engagé un doublement des investissements du SYTRAL passant de 1 à 2 milliards sur le mandat. Mais cela permet simplement de réaliser les projets d'infrastructures déjà prévus. La concertation en cours sur les futures lignes de métro illustre qu'il manque encore des lignes fortes sans compter l'enjeu décisif d'un véritable RER métropolitain capable d'offrir une alternative aux 150 000 véhicules quotidiens entrant dans l'agglomération de l'extérieur. Bref, il faut gagner une intervention financière massive de l'État et déplaçonner la contribution des entreprises pour les faire contribuer plus fortement à un service décisif pour la qualité de vie au travail de leurs salariés.

Les transports en commun doivent gagner en qualité de service (fréquence, confort, amplitude horaire, tranquillité...) pour attirer plus d'usagers de la route. Une fois établie la pertinence des transports en commun du point de vue des conditions de parcours, il reste l'enjeu tarifaire. La plupart des usagers ne peuvent se passer totalement de voiture et donc l'abonnement est toujours vu comme une dépense supplémentaire. C'est pourquoi il faut simplifier l'accès à l'ensemble des offres, aller vers une billetterie unique TCL-SNCF facilitant l'intermodalité dans une démarche globale allant vers la gratuité. La nouvelle majorité métropolitaine a fait un premier pas significatif avec la gratuité pour les revenus les plus faibles et un abonnement à dix euros, l'ensemble concernant 100 000 habitants. Mais il faut annoncer clairement de nouvelles mesures (enfants notamment) et trouver un modèle économique qui augmente le financement par les entreprises, le financement public, afin de réduire fortement le financement par les usagers. Le succès de l'abonnement à 10€ est révélateur. Le généraliser rapidement pour au moins 50% des usagers serait un atout pour réussir la ZFE.

Pierre-Alain MILLET - Adjoint au Maire

Nous vous invitons à donner votre avis et à participer à la concertation sur la ZFE ouverte jusqu'au 5 février 2022

<https://jeparticipe.grandlyon.com/consultation/une-zfe-ecologiquement-efficace-et-socialement-juste/presentation/aa>

